

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DU 4 DECEMBRE 2015

Président: Monsieur GIROT Thierry,

Présents: Mesdames et Messieurs GIROT Thierry, GIRAUD Fabien, VALETTE Michel, CHAMBARD Chantal, CHANUT Nathalie, CHAUSSINAND Laurent, COURTAULT Joëlle, CURINIER Maria Isabel, EYMARD Frédéric,

Absents excusés: Mesdames FAURE Monique et MAGALDI Bernadette (pouvoirs).

La séance du Conseil Municipal est ouverte à 18 heures.

Désignation du secrétaire de séance: Mme CURINIER Maria Isabel est désignée secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu conseil du 23 octobre 2015 : approbation à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR:

- 1) CDC Val'Eyrieux: validation des statuts et compétences,
- 2) Salle d'animation: Fonds de concours,
- 3) Tarifs communaux 2016: eau, assainissement, loyers, camping,
- 4) Finances communales: point,
- 5) Trésor Public: autorisation de poursuites,
- 6) Raid VTT Le Cheylard 2016,
- 7) Régime indemnitaire,
- 8) Indemnité de la trésorière,
- 9) Questions diverses.

1) CDC Val'Eyrieux : validation des statuts et compétences,

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 28 septembre 2015, le Conseil Communautaire de Val'Eyrieux a délibéré en faveur de la modification de ses statuts.

Il convient désormais à chaque Conseil Municipal de se prononcer sur l'adoption de ces nouveaux statuts dans un délai de trois mois, soit avant le 28 décembre 2015. A défaut, la décision sera réputée favorable.

Après présentation de ces nouveaux statuts, le Conseil Municipal les approuve à l'unanimité.

2) Salle d'animation : Fonds de concours,

Pour rappel, Monsieur le Maire explique que les équipements de l'espace d'animation ont bénéficié de deux lignes de subvention :

- Une première de la Communauté de Communes Val'Eyrieux qui a délibéré favorablement le 28 septembre 2015 pour attribuer à Arcens un fonds de concours de 1 680,00€.
- Une deuxième des Contrats de Développement Durable de la Région Rhône Alpes, d'un montant de: 3 539,00€, conditionnée par le versement d'un fonds de concours de l'Intercommunalité Val'Eyrieux.

3) Tarifs communaux 2016: eau, assainissement, loyers, camping,

L'ensemble des tarifs des régies communales doivent être définis pour l'année 2016: eau, assainissement, loyers et camping municipal.

Eau et assainissement: Monsieur le Maire explique que les budgets eau et assainissement doivent être à l'équilibre en dépenses et recettes. Au vu des chiffrages 2014, légèrement déficitaires en fonctionnement, ainsi que du besoin de financement pour les travaux sur les captages qui devront commencer en 2016, il est nécessaire de procéder à une augmentation des tarifications de l'eau et l'assainissement de 0,15 €/m³. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

Loyers et camping municipal: les tarifications des loyers et du camping municipal restent identiques à ceux de 2015.

4) Finances communales:

Monsieur le Maire présente les comptes administratifs de l'ensemble des budgets communaux 2015. A ce jour les recettes et les dépenses engagées sont correctes et correspondent à l'évaluation des budgets votés en début d'année. Il précise qu'il faut rester vigilant sur la maîtrise des dépenses, notamment du coût des travaux de voirie importants, dus aux dégâts d'orages d'octobre 2014 (coûts estimés à 150 000€)

5) Trésor Public: autorisation de poursuites,

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal l'intérêt d'accorder une autorisation permanente de poursuites au Receveur Municipal. Cette simplification permet au Trésor Public de procéder au recouvrement des diverses créances. Après débat, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité moins une voix, d'accorder au Receveur Municipal cette autorisation de poursuites.

6) Raid VTT Le Cheylard 2016,

Monsieur le Maire informe qu'une étape du raid VTT des Monts d'Ardèche aura lieu à Arcens le vendredi 24 juin 2016. Le départ et l'arrivée se feront à la place de la mairie et le parcours de 25 km aura lieu sur une boucle autour de la commune. L'organisateur mettra en place le balisage et le service de sécurité sur les différents points sensibles et dangereux. Un appel au bénévolat auprès des associations communales sera sans doute nécessaire.

7) Régime indemnitaire,

Considérant qu'il y a lieu de fixer le régime indemnitaire des agents communaux Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'octroyer aux titulaires et non titulaires une indemnité d'exercice de mission des préfectures. Cette indemnité est versée aux titulaires par mensualisation et pour les non titulaires cette indemnité annuelle est versée en décembre. Elle est calculée sur une base de 50% du taux moyen de référence, au prorata de la durée hebdomadaire de travail de chaque agent. Vote à l'unanimité du Conseil.

8) Indemnité de la trésorière,

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'attribution de l'indemnité du Receveur Municipal du Cheylard. Cette indemnité pour l'année 2015 se monte à 406,47€.

9) Questions diverses,

Communications de Monsieur le Maire

- Décès de Monsieur Robert TEYSSIER, messe d'enterrement le 5 décembre à 15h,
- Le panneau d'indication du hameau «**Le Chambon**» a été volé encore une fois.

Rappel des dates à retenir:

- Vœux du Maire le 8 janvier à 18 h en salle polyvalente .
- Prochaine réunion du Conseil Municipal le 15 janvier 2016 à 18 h.

La séance est levée à 20 h 30'

M. le Maire,
GIROT Thierry

